

Motion au sens de l'article 69 lettre B de notre règlement

### **Motion pour une nouvelle salle du Conseil communal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Compte tenu du refus du préavis PR17.14PR sur le réaménagement de notre salle du Conseil communal et fort de l'expérience positive de notre séance d'essai qui s'est tenue le jeudi 1<sup>er</sup> mars de cette année à l'Aula Magna, le Bureau du Conseil communal, par mon entremise et appuyé par les signataires de cette motion, demande à la Municipalité de présenter, dans un délai de deux mois, un projet d'aménagement de la salle de l'Aula Magna comme salle attitrée pour les séances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Il est souhaité que l'aménagement futur respecte la mise en place proposée lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars, la retransmission télévisée faisant foi, tout en tenant compte du rapport que le Bureau transmettra à la Municipalité.

Il est également souhaité qu'un système de micro individuel, avec identification et vote électronique complète l'équipement (achat ou location). Le système Wifi doit également être adapté pour répondre aux besoins des Conseillers, des Municipaux, des journalistes et du public. Des possibilités de prises électriques à portée pour recharger le matériel électronique avec un système fixe ou mobile sont également souhaitées.

La Municipalité est également invitée à d'ores et déjà prendre les mesures nécessaires pour la réservation de la salle de l'Aula Magna pour les futures séances du Conseil communal et, pour ce faire, d'étudier la modification de l'article 57 al.1 de notre règlement du conseil.

Je remercie par avance les Conseillers pour la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Christian Weiler

Yverdon-les-Bains, le 12 mars 2018

